



Commission Féminine

PROCES-VERBAL N°8 Réunion restreinte du 19/12/2023

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défailante**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habiliter aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la **gestion de la feuille de match de sa catégorie**.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

CHALLENGE

La commission informe les clubs que le 1^{er} tour se déroulera le weekend du **3 Février 2024**.

La finale U13F aura lieu le Samedi 6 Avril 2024

La finale U11F aura lieu le Samedi 27 Avril 2024

CRITERIUMS FEMININ

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant et le club se verra infliger une amende (voir annexe financière). Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

JOURNEE 8 : 16/12/23**NOMBRE DE FORFAIT : 1****U15F**

Match N° 27657444 ESPERANCE PARIS 19 du 16/12/23

FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES 1^{er} appel : 3**U11F**

Match N° 27270346 CHAMPIONNET / PARIS 13 ATLETICO du 16/12/23

U13F

Match N° 27270219 CHAMPIONNET / PARIS 13 ATLETICO du 16/12/23

U15F

Match N° 27657441 CHAMPIONNET / CA PARIS du 16/12/23

DECISIONS**Match Criterium U15F Camillienne Sp / ES16 du 09/12**

Après lecture du mail du club de l'ES SEIZIEME du 17/12/23, précisant que le club recevant n'a fourni ni tablette pour effectuer la FMI, ni feuille de match papier.

Considérant que le club de la CAMILLIENNE n'a pas répondu au 2^{ème} appel de la feuille de match N°27657436

La commission féminine considère l'équipe recevante comme forfait et entérine le 1^{er} forfait de l'équipe U15F du club de la CAMILLIENNE.

Match Criterium U13F CHAMPIONNET / PARIS 13 ATLETICO du 16/12/23

Après lecture du mail du club de PARIS 13 ATLETICO du 18/12/23, précisant que le club recevant ne s'est pas présenté à la rencontre et n'a pas prévenu son adversaire

La commission féminine considère l'équipe recevante comme forfait et entérine le 1^{er} forfait de l'équipe U13F du club de CHAMPIONNET SPORT.

D'autre part le club de PARIS 13 ATLETICO précise que sur le demi terrain à côté, les U11F les U15F n'ont pu jouer que 30 minutes. Les gardiens du stade leur auraient dit que le club recevant n'avait réservé que 30 minutes de créneaux.

La commission féminine rappelle l'importance sur le respect des horaires des matchs de critérium féminin mais également sur l'obligation d'utilisation de la FMI et à minima une feuille de match papier à envoyer au District car la commission reste en attente de deux feuilles de match en U11F et U13F.